

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 10  
Nbre d'excusé : 1

Date de convocation : 26/09/2015  
Date d'affichage : 26/09/2015

***EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 30 septembre 2015***

Le trente septembre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents :** M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER-M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme CADET Vinciane - Mme CHAVERON Colette

**Etait excusé :** M. BOILEAU Florent

Monsieur Yves Caron est nommé secrétaire de séance

**Objet : Projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Domart sur la Luce**

Monsieur le Maire présente devant le Conseil municipal, le projet d'implantation d'un parc éolien par le groupe VALECO, situé principalement au lieu-dit « La Sole blanche ».

Le groupe VALECO est un groupe français indépendant au capital de 11.192.751€ détenu à 36% par la Caisse des Dépôts et Consignation. Le groupe VALECO est présent sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, exploitation, avec engagement de démantèlement de ces centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par le groupe VALECO confirment la faisabilité d'un parc éolien. Le projet présenté au Conseil Municipal est constitué d'une à deux éoliennes d'une hauteur de 75 à 150 mètres pour une puissance totale de 1 à 3.3 MW. Les pistes de desserte seront reprises le plus possible sur celles existantes (privées ou communales). Le réseau électrique sera intégralement enterré.

Un tel projet répond aux objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre et au développement des énergies renouvelables.

**Considérant** le profil du groupe VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet,

**Considérant** la compatibilité du site étudié par le Groupe VALECO avec l'implantation d'éoliennes sous réserve du respect des contraintes locales,

**Considérant** qu'il est préférable que ce type de projet soit porté par un développeur unique afin d'en assurer la cohérence pour notre territoire,

**Considérant** les engagements pris par le groupe VALECO auprès du Conseil Municipal,

**Considérant** les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier aux habitants de la commune, retombées liées à la fiscalité, les redevances locatives, projets d'accompagnement et autres retombées indirectes de par l'activité générée.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et en particulier :

-se prononce favorablement au projet éolien présenté et autorise exclusivement le Groupe VALECO à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet.

-d'autoriser le groupe VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré les membres présents passent au vote, un conseiller s'abstient, 1 conseillers est contre, 8 conseillers sont pour.

Le Maire,  
Frédéric BINET